

Don de diverses citoyennes Ursulines du département du Mont-Blanc qui offrent leur pension à la patrie, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de diverses citoyennes Ursulines du département du Mont-Blanc qui offrent leur pension à la patrie, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 435;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34926_t1_0435_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

32

Les maires et officiers municipaux de la commune de Montbard, district de Semur, annoncent que les dons patriotiques faits dans cette commune pour les défenseurs de la patrie, montent à 746 chemises et 53 paires de bas, et qu'il a été donné, pour venir au secours de la nation, 72 marcs d'argenterie, 12 marcs de galons d'or et 4 marcs de galons d'argent, le tout provenant des églises de Montbard (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montbard, 7 niv. II] (3)

« Législateurs,

Sur l'avis du Ministre de la Guerre, que nos braves défenseurs étoient dans un dénuement absolu, de chemises, charpie et souliers, la municipalité de Montbard, jointe à la Société populaire de lad^{te} commune, a excité l'élan des patriotes bien prononcés du canton, qui a produit net en bonnes chemises, le nombre de 746 qui vont gagner Nancy, de l'ordre du ministre de la guerre qu'il (sic) nous mande avoir donné l'ordre de les enlever.

Nous avons une demie cuve et une feuillette Paris, bien foulées de belle charpie, que l'ad-joint de la 2^e division du bureau de la guerre, nous mande aussi qui vont être incessamment enlevées pour les hôpitaux militaires, avec des bandes de compresses, et de vieux linge pour pacifier les plaies honorables de nos frères, à quoi est aussi joint (sic) 19 paires de bas de laine et coton.

Citoyens Législateurs, les papiers-nouvelles, nous donnent le détail affligeant où nos braves soldats se trouvent sans souliers; la Société populaire de Montbard en offre 30 paires et la commune 23 paires. Ce petit ballot part, par la diligence de demain pour Paris à l'adresse du Ministre de la Guerre, afin qu'il fasse une portion des lots qui vont être envoyés à nos guerriers de la Vendée 53 paires de souliers, Législateurs, ne sont que le denier de la veuve, nos moyens sont faibles et nous sommes forts en patriotisme.

Les communes dans tout le canton ont obéi à la voix de la Raison, les cloches sont descendues, des cloches sans murmure, les signes extérieurs de la superstition ont disparu, l'argenterie du temple a été livrée pour venir au secours de la patrie, Montbard, à lui seul en fournit 72 marcs 2 onces argent, en galons or et argent, 12 marcs 5 onces et galons d'argent, 4 marcs 14 onces.

Ce métal, nerf de la guerre, est enregistré au district. Agréez Législateurs, ces faibles dons, que de bons et braves sans-culottes, offrent sur l'autel de la patrie, en vous invitant de nouveau, à conserver le gouvernement du timon de la République jusqu'au rétablissement de la paix générale, intérieure et extérieure, de

(1) P.V., XXXI, 88. Mention dans M.U., XXXVI, 315; C. Eg., n° 539.

(2) Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^o).

(3) C 291, pl. 922, p. 38. Reçu le 18 niv. II.

l'anéantissement du fanatisme, du feillantisme, du modérantisme et de l'aristocratie, ce sont les vœux les plus sincères des officiers municipaux de Montbard.»

R. ERMRY (*maire*) BERNARD, LAUBIN, DROUARD, GUÉRARD cadet (*secrét.*).

33

L'administration du département du Mont-Terrible envoie à la Convention nationale les renonciations que font de leurs pensions les citoyennes ci-devant ursulines, Bretanot, Challet, Louise Brieffes, Marguerite Doucet, Marie-Louise Guérat, Ursuline Decemont, Arnoux-Pallain, Claire Pallain, Toliat, Duhat, Jeanne-Ursule, Marie-Barbe Toset, Marie-Ursule Fortzos, Thérèse Dam, Buthod, Marie-Eve Rossé.

Les mêmes administrateurs envoient aussi une pareille renonciation de la citoyenne Auzeville, ci-devant religieuse de l'Annonciade.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

34

Le président de l'administration provisoire du département de la Meurthe écrit que l'or et l'argent ne sont pas les seules dépouilles que l'on a faites dans ce département sur le fanatisme. Il annonce que les églises leur fournissent du fer et du bronze par tonneaux, et que la Convention n'a qu'à indiquer où il faut envoyer ces métaux (2).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

35

La société populaire de Givet fait part à la Convention nationale que, le 30 frimaire, les citoyens-soldats et soldats-citoyens se sont réunis sur la place d'armes, et ont planté l'arbre de la liberté, aux cris mille fois répétés : vive la République !

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Givet, 4 niv. II] (5)

Citoyens Législateurs,

La Société républicaine montagnarde de Givet, toujours attentive à saisir les occasions qui se présentent de prodiguer les témoignages de

(1) P.V., XXXI, 88. Mention dans Bⁱⁿ, 21 pluv. (suppl^o); Ann. patr., n° 407.

(2) D'après M.U. (XXXVI, 314), il s'agirait d'une lettre de l'agent nat^l de Nancy, datée du 1^{er} pluv.;

(3) P.V., XXXI, 88. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; C. Eg., 539; Ann. patr., n° 403.

(4) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; M.U., XXXVI, 314; C. Eg., n° 539; Ann. patr., n° 403.

(5) C 292, pl. 939, p. 5. Reçu le 23 niv. II.